

## AVIS AUX SYNDICATS RETARDATAIRES

Plusieurs syndicats ne nous ont pas encore fait parvenir de rapport concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL, tandis que d'autres nous ont fourni des rapports incomplets.

Nous demandons donc à tous ces syndicats de nous fournir leur rapport le plus tôt possible afin de diminuer nos frais d'expédition du journal.

A l'heure actuelle, nous payons quelque \$10,000 de plus par année que nous ne paierions si les cartes étaient signées.



Vol. XXXII — No 27

Ottawa, 17 août 1956

## Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de  
la Circulation

## DERNIERE HEURE

# GAIN DES PAPETIERS A WINDSOR MILLS

## Les travailleurs punis pour les délais imputables au système d'arbitrage

Quelque 450 travailleurs, membres du Syndicat National du Textile de Montmagny sont actuellement en grève depuis deux semaines pour appuyer leurs demandes d'augmentation de salaire qui est présentement de 0.85 l'heure en moyenne.

Par ailleurs, les quelque 1200 employés de la Canada Paper de Windsor Mills sont actuellement en négociations post-arbitrales pour la conclusion d'une convention collective.

Dans les deux cas, comme c'est d'ailleurs la situation au cours de chaque arbitrage, les travailleurs sont punis par suite de délais imputables à notre système d'arbitrage.

Mardi après-midi, M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, s'adressant aux grévistes de Duplan de Montmagny, rejetait le blâme sur notre institution arbitrale pour la grève que doivent faire présentement les ouvriers du textile de Montmagny.

"Soyez convaincus, dit-il, que ce système ne mène absolument à rien, si ce n'est de retarder la date des négociations réelles qui ne débutent que lorsque le syndicat est en mesure de se servir de sa force économique. Vous avez dépensé plus de \$3,000.00 pour faire cet arbitrage qui consacre les injustices passées et l'on vous a privés de votre droit de grève pendant un an."

De son côté, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, déclarait jeudi soir dernier aux travailleurs de la pulpe et du papier de Windsor Mills que les délais dans le règlement de leur conflit avec la Canada Paper n'étaient nullement imputables au syndicat. "Votre syndicat, dit-il, a dû passer par toutes les étapes prévues par la Loi des Relations Ouvrières et souffrir tous les délais que celle-ci permet et tolère."

Cette loi, dit-il, est à base de délais en vue d'empêcher les syndicats de procéder rapidement et de faire sentir leur force économique au moment opportun. Il est inadmissible, ajoute-t-il, que les travailleurs doivent attendre jusqu'à près de deux ans avant de connaître la réponse à leurs demandes légitimes pendant que la compagnie, elle, bénéficie de ces délais. Plus les délais sont longs, dit-il, plus l'entière rétroactivité est difficile à obtenir, de sorte que les travailleurs sont toujours les perdants.

M. Marchand a demandé aux travailleurs de soutenir la CTCC lorsqu'elle revendique des amendements aux lois actuelles en vue de réduire les délais occasionnés par les tribunaux d'arbitrage.

## Entente conclue mardi — Les griefs sur l'ancienneté pourront être portés à l'arbitrage — Augmentation de 15c l'heure, rétroactivités de 3½ % et 5 % d'augmentation l'an prochain

Les 1,200 papetiers syndiqués de Windsor Mills ont accepté hier soir un règlement qui leur accorde le droit à l'arbitrage avec sentence liant les parties au sujet de l'ancienneté. Les travailleurs ont aussi obtenu une augmentation de 15c l'heure à compter du 1er mai 1956 ce qui porte le salaire horaire de base à \$1.56. L'an prochain, l'augmentation sera de 5% pour un salaire de base de \$1.64. La rétroactivité de 3½ % s'étend de mai 1955 à avril 1956.

Les travailleurs obtiennent aussi une fête de plus payée, une centaine de rajustements particuliers, une police d'assurance-vie de 3,000 dollars entièrement payée par la compagnie après 65 ans ainsi qu'un plan d'assurance maladie hospitalisation.

Ces négociations post-arbitrales ont été dirigées par M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la pulpe et du papier, et les membres de l'exécutif du syndicat dont M. Ovila Letarte.

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills, qui groupe quelque 1,200 employés, vient de rejeter les dernières propositions patronales faites par la Canada Paper en vue de régler le différend qui les sépare depuis plus d'un an et demi.

La compagnie refuse carrément d'accepter que les différends surgissant à la suite de promotions ou transferts effectués par la compagnie soient soumis à un tribunal d'arbitrage avec sentence exécutoire. La

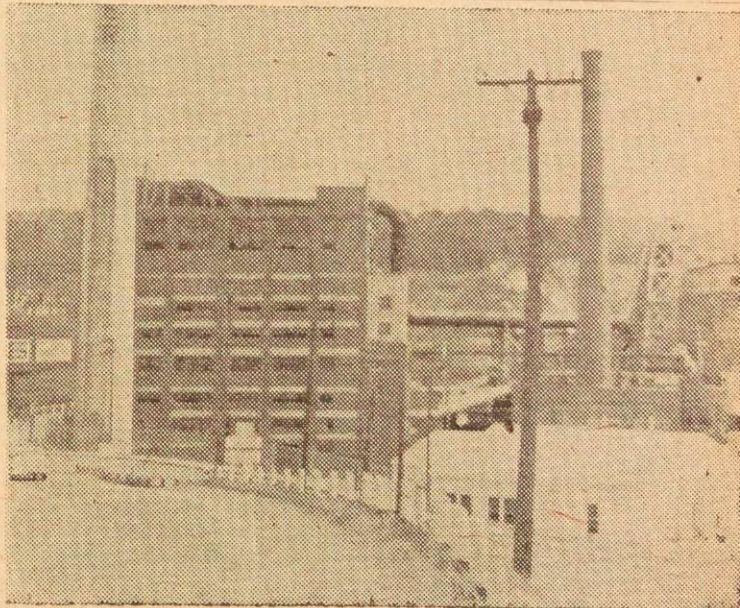
compagnie veut pouvoir transférer et promouvoir les travailleurs à son gré sans recours pour le syndicat en cas d'injustice ou d'égarement de la part de la compagnie.

Réunis en assemblée, jeudi soir dernier dans la salle du Collège, les travailleurs ont réitéré leur détermination de faire la grève si l'on ne trouve pas de solution acceptable et si la compagnie persiste dans son attitude actuelle au sujet de la clause de séniorité. C'est que la compagnie veut se réserver

le pouvoir exclusif de faire les promotions qu'elle entend faire en se basant uniquement sur la compétence et l'habileté déterminée par la compagnie sans recours possible pour le syndicat pour faire reviser ses décisions.

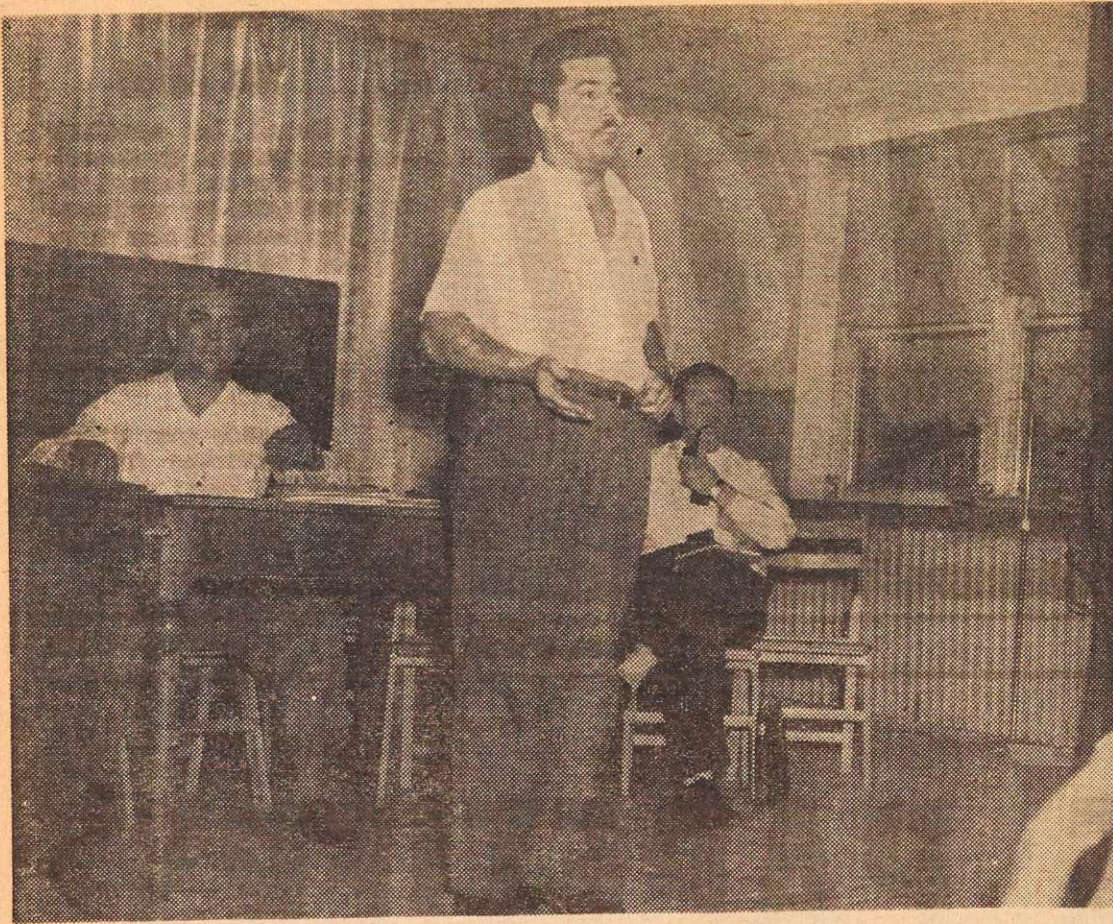
Dans un effort en vue de fléchir la détermination des travailleurs sur la clause d'ancienneté, la compagnie a offert une augmentation de salaire de 15 cents l'heure, ce qui porterait le salaire de base à \$1.56 pour les travailleurs du moulin à papier et à \$1.51 pour la fabrique de produits finis. Le salaire des em-

(Suite à la page 6)



Les installations de la Canada Paper à Windsor Mills où plane actuellement une menace de grève de quelque 1200 travailleurs pour obtenir la protection de leur ancienneté.





M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC expliquant aux travailleurs de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills, les dernières offres de la compagnie faites jeudi après-midi. Ces offres furent rejetées par les travailleurs. On remarque sur la photo, M. Ovila Letarte, président du syndicat et M. Philippe Lessard, président de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier.

## Démenti de M. Jean Marchand au sujet de la fusion syndicale

M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, a formellement démenti une nouvelle émanant d'Ottawa et distribuée à travers la presse quotidienne par la Presse canadienne, à l'effet que la CTCC se fusionnerait prochainement avec la centrale canadienne.

Le secrétaire général de la CTCC a déclaré qu'il "n'est pas plus question d'affiliation et moins de fusion à la nouvelle centrale qu'il n'en était question il y a un an." Cela n'exclut pas, dit-il, l'étude des modalités d'une affiliation éventuelle, mais en tout cas, il n'a jamais été question de fusion, précise-t-il.

L'on sait qu'un comité a été formé par la CTCC en vue de rencontrer les dirigeants de la centrale unifiée en vue de connaître les conditions d'affiliation de la CTCC.

Ce comité a rencontré les dirigeants de la centrale le printemps dernier mais aucun progrès en ce sens n'a été réalisé depuis.

De son côté, M. l'abbé Lafontaine, aumônier du Conseil Central de Montréal, a démenti une autre partie de la nouvelle de la Presse Canadienne à l'effet que des syndicats de la CTCC auraient décidé de congédier leur aumônier en vue de se fusionner à la nouvelle centrale.

Portant la parole au cours de l'assemblée du Conseil Central de Montréal, M. l'abbé Lafontaine a déclaré qu'aucun syndicat n'a pris une telle initiative et qu'il n'en a jamais été question.

Par ailleurs, devons-nous préciser, même advenant l'affiliation de la CTCC à la nouvelle centrale, nos syndicats qui sont des corps parfaitement autonomes pourront toujours garder leur aumônier si la majorité des membres le désire. L'affiliation éventuelle de la CTCC à la nou-

velle centrale n'a aucune relation avec la confessionnalité des syndicats de la CTCC qui ont leur propre constitution et peuvent diriger leurs destinées comme ils l'entendent.

## Augmentation aux infirmières de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke

L'Alliance des Infirmières de Sherbrooke qui groupe les infirmières des maisons hospitalières de Sherbrooke, vient de conclure une convention avantageuse avec l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke et le Sanatorium St-François.

C'est ce que nous communiquait jeudi dernier, M. Évangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central en précisant que les négociations se sont déroulées dans l'harmonie et la compréhension.

Les infirmières ont obtenu une augmentation de \$2.60 par semaine qui porte leur salaire à \$41.25 par semaine à l'embauchage et à \$48.50 après une année de service. Toutes les échelles de la convention ont été révisées conformément à cette augmentation.

Les infirmières ont aussi obtenu que la quatrième semaine de vacances soit payée aux infirmières après 5 années de service au lieu de 6 et elles obtiendront 12 jours de salaire par année en cas de maladie et d'accident. Les infirmières jouissent de plus de 10 fêtes chômées et payées et de l'at-teller syndical imparfait.

Mlles Monique Fontaine, présidente du Syndicat et Madeleine Bédard ainsi que M. Évangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, représentaient l'Alliance des Infirmières au cours de ces négociations.

## L'organisation de la Fête du Travail

Le Comité Central de la Fête du Travail du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette est assuré d'un succès sans précédent, grâce aux généreux souscripteurs qui se pressent d'aider l'organisation

## SHERBROOKE

# 4 griefs sont portés à l'arbitrage à la Paton

M. Joseph G. Gervais, secrétaire de l'Association des Employés de la Paton Manufacturing de Sherbrooke nous informe que le syndicat et la compagnie n'ont pu en venir à une entente au stade de la conciliation en vue du règlement de quatre griefs qui font l'objet de discussion depuis avril dernier et qu'ils ont référé le différend à un tribunal d'arbitrage.

Trois des quatre griefs ont été formulés à la suite d'infractions contre la clause de séniorité incluse dans la convention collective reliant la compagnie et l'Association. Le quatrième grief porte sur un congédiement.

Les pourparlers en vue du règlement de ces griefs ont été entamés en avril dernier.

Le tribunal d'arbitrage qui sera maintenant appelé à juger le différend sera sous la présidence du juge Jules Poisson de Montréal.

Me Jean-H. Gagné agira comme arbitre patronal et Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur légal de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, comme arbitre syndical.

La partie patronale sera encore représentée par MM. Robert Neill, gérant de l'usine locale de la Paton Mfg., Frank Milne et Paul Lauzon, tandis que la partie syndicale déléguera devant le tribunal MM. Marcel Bergeron et Jos. G. Gervais, respectivement président et secrétaire de l'Association des employés de la Paton, et René Gosselin, de Granby, président de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie textile (CTCC), à laquelle est affiliée l'Association.

La première séance d'arbitrage aura lieu au Palais de Justice de Sherbrooke, le 21 du mois courant, à 10 h. 30 du matin.

## Augmentation de 28¢ à la Shawinigan Chem.

Ainsi que nous l'annoncions succinctement la semaine dernière, le Syndicat National des Travailleurs en Produits Chimiques de Shawinigan vient de conclure une entente avec la Shawinigan Chemicals de cette ville.

L'assemblée générale des quelque 1,200 membres du syndicat a accepté les recommandations de son comité de négociations à la suite de nouvelles offres de la compagnie pour éviter une grève qui semblait imminente puisque déjà, des heures avant les délais fixés pour la déclaration de la grève, tous les comités de grève avaient été formés.

La convention qui sera signée pour une durée de deux années, prévoit un salaire de base de \$1.79 à compter du 1er avril 1957, ce qui signifie une augmentation de 28 cents l'heure puisque le salaire de base actuel est de \$1.51.

L'augmentation immédiate, avec rétroactivité au 8 février 1956, est de 6 p. 100 en plus d'un boni de vie chère de 1 cent l'heure qui sera incorporé au salaire à la date du 1er août 1956.

À la date de la mise en vigueur de la convention ou au plus tard, le 1er octobre 1956, le salaire de base sera augmenté de 5 p. 100, soit à \$1.70 l'heure. Le 1er avril 1957, le salaire

sera augmenté de 5 p. 100 et le boni de vie chère de 1 cent l'heure pour chaque augmentation de sept-dixièmes de l'indice du coût de la vie, sera incorporé au salaire, ce qui portera le salaire de base à un minimum de \$1.79, plus le boni de vie chère alors en vigueur.

### La semaine de 40 heures

L'on sait que les parties s'étaient entendues précédemment, sur la diminution de la semaine de travail de 42 heures à 40 heures avec la pleine compensation.

Les parties ont aussi été d'accord sur les clauses relatives aux vacances, les plans d'assurance-maladie et hospitalisation et d'indemnité en salaire en cas de maladie ainsi que sur les primes de nuit.

L'on sait que cette convention collective fait suite à de longues négociations et à une sentence arbitrale rendue dernièrement par M. André Raynault, président; Me Marc Lapointe, arbitre syndical, et Me Marcel Crête, arbitre patronal.

On est d'avis, dans les milieux syndicaux de Shawinigan que le règlement à la Shawinigan Chemicals facilitera la conclusion d'ententes semblables à la Canadian Resins & Chemicals Ltd., à la Canadian Industries et à la Dupont Company of Canada où actuellement les pourparlers sont engagés.

C'est M. Maurice Vassart, conseiller technique de la Fédération Nationale des Travailleurs en Produits Chimiques, qui a dirigé les négociations.

dans la préparation de cette Fête désormais célèbre à Joliette.

### PROGRAMME

Le programme des fêtes de cette année s'échelonne sur 3 jours soit du samedi le 1er septembre au lundi soir le 3 septembre.

Ce programme fut élaboré en vue de plaire à tout le monde, adultes et enfants. Pour les enfants il y aura une fête spéciale le samedi matin ainsi qu'une fête champêtre le lundi après-midi.

Pour tout le monde il y aura la parade de chars allégoriques le dimanche après-midi le 2 septembre, le pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph le dimanche soir. Pour les adultes, il y aura un grand spectacle de choix venant directement des États-Unis qui sera donné le lundi soir, 3 septembre, à l'Aréna de Joliette.



## A MONTMAGNY

# Un tribunal reconnaît le bien-fondé des demandes syndicales et les rejette

Dissidence de Me Louis-Philippe Pigeon, arbitre syndical - Salaire moyen de 85 cents l'heure - Une grève qui promet de durer

"Les ouvriers de Duplan à Montmagny n'ont pas le salaire qu'ils devraient avoir et, il faut reconnaître que, normalement, ils devraient recevoir autant que leurs compagnons de travail qui travaillent dans les mêmes métiers qu'eux, qui travaillent dans des industries concurrentes."

Tel est l'un des paragraphes de la sentence arbitrale rendue par le président du tribunal, M. Lucien Lortie, président, et M. Pierre Letarte, arbitre patronal, dans le cas du différend entre le Syndicat Catholique du Textile de Montmagny et la Duplan of Canada Ltd de cette ville.

Plus loin, les signataires de la sentence ajoutent: "Quand on se place sur le plan social, on ne peut s'empêcher de regretter que ces ouvriers n'aient pas suivi la marche ascendante et qu'ils ne gagnent pas aujourd'hui

ce qu'il faut pour satisfaire aux besoins normaux d'une famille moyenne. La preuve syndicale sur le salaire familial le démontre et la compagnie ne l'a pas contredite.

Vains regrets, faux espoirs! Après cette profession de foi, les deux arbitres se tournent de côté et ajoutent: "il faut envisager la capacité de payer de l'entreprise et les difficultés du marché, pour refuser toutes les demandes syndicales.

C'est la grève

Lors de l'expiration de la convention précédente, le 5 août 1955, le syndicat a demandé une augmentation de 15 cents l'heure, une fête payée de plus, un plan de vacances amélioré, une douzaine de réajustements particuliers, des amendements à la clause d'ancienneté.

La sentence arbitrale rendue le 13 mai 1956 n'accordait que trois ajustements particuliers et rejetait toutes les autres demandes syndicales.

Le 26 mai, le syndicat vote la grève à mains levées. Le 13 juin, un vote au bulletin secret favorise la grève à 90 p. 100; enfin, à 6 h. a.m., le 30 juillet, les 450 employés de Duplan se

mettent en grève pour appuyer leurs revendications.

Une grève solide

Mardi, le 7 août dernier, nous avons rencontré les grévistes de Duplan à Montmagny lors d'une assemblée spéciale à laquelle participaient, outre les dirigeants syndicaux locaux, M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile; M. André Roy, secrétaire adjoint de la CTCC et procureur syndical dans cet arbitrage; M. René Harmégnies, directeur de la grève; M. Simon Bouchard, président du Syndicat du Textile de Montmorency et vice-président de la Fédération du Textile.

Ce dernier a déclaré aux grévistes qu'un salaire de 0.85 l'heure, c'est juste assez pour crever en travaillant. Vous faites aussi bien de vous reposer pour obtenir davantage.

Les demandes syndicales

M. André Roy, qui agissait comme procureur du syndicat dans cet arbitrage, a résumé brièvement les principales raisons qui justifient la grève actuelle des tisserands de Duplan. Le coût actuel de la vie, le salaire familial nécessaire et les salaires payés dans les autres entreprises du même genre, justifient les syndiqués de réclamer

(Suite à la page 6)



Groupe de piqueteurs devant l'entrée principale à la Duplan de Montmagny

## Les syndiqués de l'Alcan veulent un contrat unique

Le 2 août dernier, à Shawinigan, les délégués de quelque onze syndicats représentant les employés de l'Alcan et de plusieurs autres compagnies affiliées à l'Aluminum Limited, ont tenu une grande assemblée au cours de laquelle ils ont parlé de négociations.

À Shawinigan en particulier, l'Aluminum Company of Canada a offert de prolonger jusqu'en 1958 la convention collective qui expirait en 1957. La compagnie a même offert à ses employés une hausse immédiate de \$0.10 l'heure qui aurait porté le salaire de base à \$1.61 l'heure et une autre augmentation de \$0.07 l'heure l'an prochain; cela porterait le salaire de base à \$1.68 l'heure en 1958.

Les syndiqués de l'Alcan à Shawinigan ont étudié ces propositions de la compagnie en assemblée générale et ils ont décidé unanimement, de rejeter les dites offres de la compagnie. Les syndiqués de Shawinigan ont préféré faire bloc avec leurs camarades de travail et s'en tenir à la politique générale que la Fédération de la Métallurgie entend suivre lors des prochaines négociations avec l'Alcan.

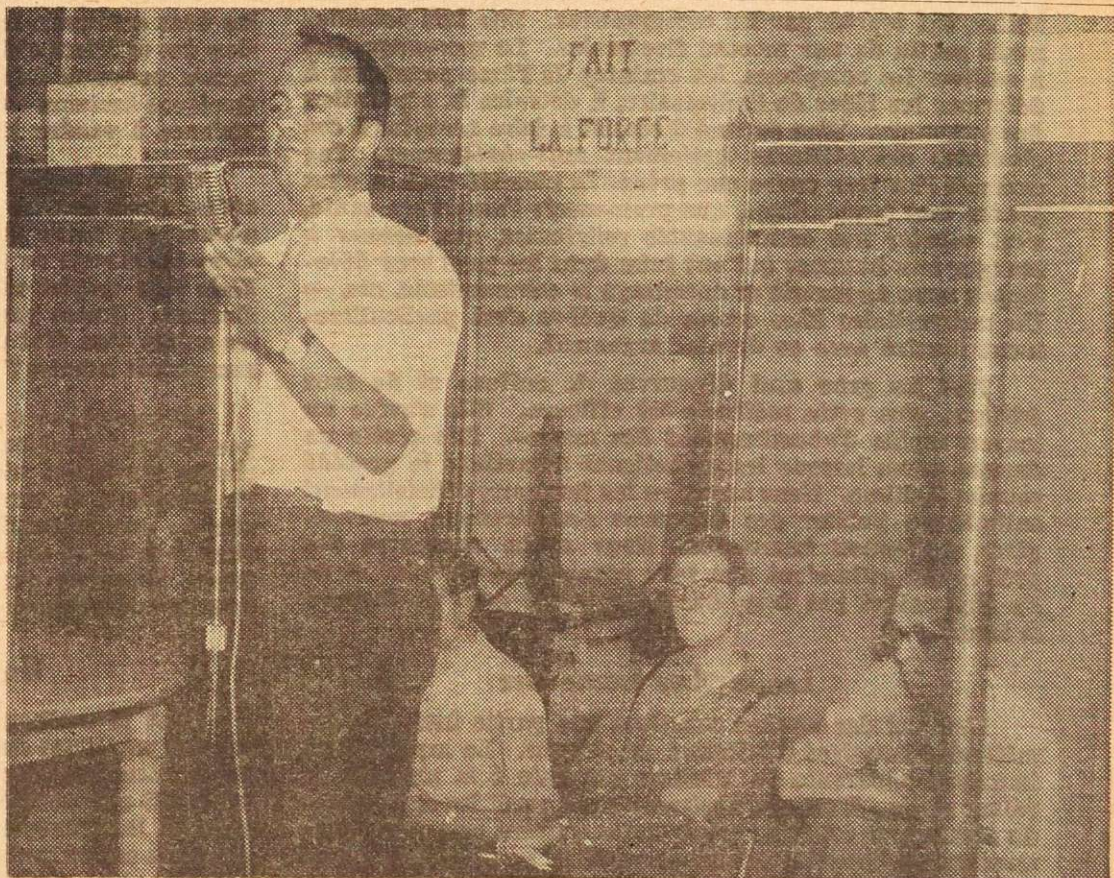
Les syndiqués de la Fédération de la Métallurgie (branche aluminium) veulent en effet négocier avec les filiales d'Aluminum Limited, un contrat unique dans tout le Canada. Actuellement, les travailleurs sont payés à des taux différents selon la compagnie filiale pour laquelle ils travaillent, même s'ils concourent tous à la production d'aluminium.

Ainsi, dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean, il n'y a pas seulement les métallos d'Arvida qui produisent de l'aluminium, mais aussi les employés aux centrales de Shipshaw et de l'Île Maligne, qui produisent de l'électricité

pour faire de l'aluminium, les cheminots d'Alma & Jonquièrre Railway et du chemin de fer Roberval-Saguenay qui transportent des matières servant à faire de l'aluminium, les débardeurs de Saguenay Terminals Limited qui font la manutention d'aluminium et de produits servant à la fabrication de l'aluminium. Et pourtant, ils sont soumis à des conditions de travail bien différentes et en particulier, ils sont loin d'avoir tous un même salaire de base.

Aussi, les travailleurs de l'Aluminum Limited ont-ils décidé de remédier à cet état de choses au cours des prochaines négociations. L'assemblée de Shawinigan a prouvé la détermination des métallos de cette ville puisque ceux-ci n'ont pas hésité à refuser une augmentation de quelque \$200.00 cette année et de presque autant l'an prochain.

D'ici quelque temps, les syndicats de la branche aluminium tiendront une grande assemblée à Arvida pour étudier la politique à suivre lors des prochaines négociations. À ce moment, des autobus transporteront les délégués des autres villes à Arvida. Ce sera donc une assemblée des plus importantes parce qu'elle indiquera la voie que les syndicats de la métallurgie entendent suivre dans quelques mois.



M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile portant la parole à une assemblée des grévistes de Duplan à Montmagny, mardi dernier. On remarque sur cette photo, MM. René Harmégnies, directeur de la grève; André Roy, secrétaire adjoint de la CTCC et procureur syndical dans cet arbitrage et Simon Bouchard, président du Syndicat du Textile de Montmagny.



# L'IMMORALITE DE LA RECENTE CAMPAGNE ELECTORALE

La province de Québec vient de se choisir ceux qui, durant les quatre prochaines années, détiendront l'autorité publique. Même si en tant que prêtres et en tant que citoyens, nous n'avons pas le droit de rester indifférents devant ce choix, nous croyons que des opinions différentes peuvent être légitimement soutenues et ce n'est pas le lieu d'en discuter. D'ailleurs, il n'appartient pas aux prêtres de faire de la politique partisane.

Cependant, en face de certains moyens qui ont été utilisés durant la récente campagne électorale et des conséquences qu'ils peuvent entraîner, c'est pour nous un devoir très grave de nous arrêter au moins quelques instants pour analyser la situation.

Le déferlement de bêtise et l'immoralité dont le Québec vient d'être témoin ne peut laisser indifférent aucun catholique lucide. Jamais peut-être ne s'est manifestée aussi clairement la crise religieuse qui existe chez nous. Jamais ne nous fut fournie une preuve aussi évidente du travail de déchristianisation qui s'opère dans les masses populaires.

Nul doute que les bien-pensants vont sursauter devant de telles affirmations. Ceux pour qui la moralité se réduit à peu près uniquement au problème des shorts, des robes-soleil ou de la loi du cadenas trouveront bien osés les propos que nous tenons ici. Mais une morale chrétienne qui respecte l'ordre des vertus pose la charité, la vérité et la justice comme fondements de la vie sociale et qui sait encore se scandaliser devant le mensonge, la perversion des consciences, la corruption systématique du droit ne peut que s'émouvoir devant un état de faits devenu manifeste.

Ces notes ne sont qu'une esquisse. Traiter convenablement de la signification profonde du dernier scrutin exigerait un volume aussi considérable que l'étude parue récemment au sujet de la grève de l'amiante. Nous espérons que quelques moralistes et sociologues le feront.

## Le mensonge, moyen d'abrutissement des masses

Une chrétienté où le mensonge est érigé en système est un pays où inévitablement on attaque le sens religieux, car la foi chrétienne est essentiellement d'abord un culte de la vérité. Les méthodes modernes de diffusion de l'idée permettent de bâtir d'immenses mensonges collectifs, de répéter à satiété, par le journal, la radio et la télévision des slogans déformateurs, à un point tel que l'homme de la rue devient incapable de résister et veut bien accepter que "ça devienne vrai". Cette technique, perfectionnée par Hitler, fut reprise par les communistes. Elle fait actuellement partie de nos moeurs électorales. Le mensonge sert à cultiver les complexes, les craintes de l'âme populaire, à déformer les idées de l'adversaire, à détruire la réputation des personnes. Bien cuisiné il réussit à faire accepter à des chrétiens des attitudes nettement anti-chrétiennes. Par exemple l'on fera croire que prôner la sécurité sociale, c'est glisser vers le marxisme, que promouvoir l'assurance-santé, c'est saboter nos communautés religieuses, que donner à manger aux hommes qui ont faim dans les pays sous développés nous appauvrit et encourage le communisme, etc. — Un universitaire bien connu de Québec s'est particulièrement illustré avec ce dernier argument.

Plus les gens sont dépourvus de culture et de sens critique, plus cette méthode est efficace. Elle s'avère un moyen rapide d'abrutissement des masses. Elle révèle un danger grave lorsque les catholiques admettent le procédé comme légitime. Nous avons vu les journaux officiellement catholiques publier des annonces grossièrement mensongères, nettement immorales. Nous avons rencontré des prêtres qui estimaient une telle propagande "habile" et ne s'y objectaient pas trop, aussi longtemps que "ça favorisait le bien."

## Les mythes trompeurs

L'emploi des mythes constitue une partie intégrale des méthodes massives d'injection de slogans. Le mythe, c'est la valeur apparente ou idéalisée proposée à la place de la valeur réelle. C'est une abstraction qui revêt les apparences du réel le plus concret. C'est moins souvent une pure construction de l'esprit qu'une corruption systématisée d'une réalité bien connue. Le capitalisme occidental, tel que présenté au peuple soviétique, est partiellement un mythe. Le problème juif fut un mythe favori d'Hitler. Les meneurs totalitaires ont besoin de mythes pour conserver leur pouvoir et faire oublier à la masse tant ses intérêts véritables que l'état d'asservissement où l'on veut la maintenir. Le

La plupart des quotidiens du Canada ont fait écho à un document publié dans le bulletin "Ad Usum Sacerdotum" sous la signature de deux prêtres de Québec, MM. les abbés Dion et O'Neill sur l'immoralité de la dernière campagne électorale provinciale.

M. l'abbé Gérard Dion qui est directeur du département des Relations industrielles de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval de Québec est bien connu dans le monde des relations industrielles et dans le monde syndical en

culte du mythe est immoral parce qu'il détruit la vérité, bien premier de l'esprit. Il dégrade l'intelligence, asservit l'homme, canalise les énergies aveugles des foules, et rend celles-ci dangereusement maniables aux mains des agitateurs et des démagogues. Il sape à la base le jeu démocratique. Tout le discours de Pie XII sur la démocratie (Noël 1944) serait à relire ici.

Le communisme tel que présenté aux masses de Québec, est un mythe. La réalité communiste n'est pas ce que recouvre l'image que s'en font les gens. On a vu le thème de l'anticommunisme utilisé, et cela à peu près dans les mêmes termes, par des religieux de bon renom, des fascistes reconnus, de pitoyables cabotins et d'authentiques voyous. La même littérature, qui forme la conscience civique des amateurs de Nouvelles et Potins ou enthousiasme les jeunes disciples de M. Adrien Arcand a pénétré dans les presbytères et guidé plus de consciences religieuses que nous n'osons l'imaginer. Comme on le voit, la "vérité anticommuniste" est une merveilleuse panacée qui sait s'adapter à tous les niveaux de spiritualité.

Il serait temps, aussi de confier à des sociologues l'analyse du concept d'autonomie, tel que pensé dans les cerveaux canadiens-français. Il est fort possible que nous ayons là un cas typique d'une valeur désormais passée au stade de mythe.

Le mensonge systématique et l'emploi du mythe sont déjà des manoeuvres frauduleuses. Les procédés tels que achat de votes, corruption de la loi électorale, menaces de représailles pour ceux qui ne soutiennent pas le "bon parti", les faux serments, les suppositions de personnes, la corruption des officiers d'élections, semblent aussi devenir des éléments normaux de notre vie sociale en période électorale. Quelques secteurs urbains ont vu des exemples d'emploi de violence à rendre jaloux les anarchistes les plus fervents.

Ceux qui actuellement emploient ou tolèrent ces procédés n'ont pas le mérite de les avoir inventés. Il faut avouer que notre catholique province connaît depuis déjà assez longtemps ce que l'on entend par fraudes électorales. Mais leur emploi est de plus en plus généreux à chaque élection. Aucun parti n'en a le monopole. Qui mesurera les suites d'un état social où une telle immoralité est communément admise ?

Ici encore, ce qui doit le plus nous inquiéter, c'est que peu de gens semblent se scandaliser de tout cela. Des méthodes similaires, utilisées en pays communistes, soulèvent l'indignation de nos braves gens et mettent en branle le zèle de nos journalistes catholiques. Au pays du Québec, elles obtiennent rapidement une généreuse absolution populaire. Même on s'en vante et on en rit comme s'il s'agissait de tours innocents.

## Un peuple qui se vend

C'est là malheureusement une caractéristique de plus en plus manifeste du peuple canadien-français. Nous avons glissé bien bas depuis qu'un de nos grands théologiens affirmait que nous étions faits avant tout pour les grandes idées et les entreprises apostoliques ! On nous a rapporté plusieurs cas où non seulement les électeurs n'ont pas résisté à l'offre de vendre leur vote mais où ils ont offert eux-mêmes spontanément leur suffrage pour de l'argent ou de généreux cadeaux. C'est ainsi que l'on a payé : réparation de toitures, comptes d'hôpital, accouchements, que l'on a fait promesse de contrats généreux, etc. — Sans compter la parade des frigidaires et des appareils de télévision. Dans

particulier par ses nombreuses études sociologiques. M. l'abbé O'Neill est l'aumônier diocésain de l'Action catholique de Québec.

Le bulletin Ad Usum Sacerdotum est publié exclusivement pour l'usage des membres du clergé et possède une circulation restreinte.

Les journaux anglais ont fait une bonne diffusion du document que nous reproduisons ci-contre. Par ailleurs le journal "Le Devoir" l'a reproduit dans son entier. Les autres quotidiens du Québec ont aussi attaché de l'importance à ce do-

cument qui vient à son heure bien que certains journaux comme Le Nouvelliste des Trois-Rivières et l'Action Catholique de Québec, aient pris soin et l'entourer de "NOTE DE LA REDACTION, de POST-SCRIPTUM ou d'excuses à peine voilées."

celle pour la sauvegarde de la liberté et de la démocratie". (Le Devoir, 3 juillet 1956).

Et ceux qui abusent le plus de l'épithète socialiste pour salir leurs adversaires sont ceux qui, pratiquement contribuent le plus à créer dans notre peuple une réelle mentalité socialisante.

## La religion au service de la politique

Nous sommes ici devant une manoeuvre coutumière de nos techniciens d'élections. Le procédé est devenu tout simplement plus raffiné et ignoble. On y est allé sans scrupules, dénonçant partout le pseudo-enemi de la religion et réussissant à mettre en action les mécanismes de défense des croyants dont la bonne volonté dépasse de beaucoup le sens critique.

Le slogan anticommuniste semble avoir été employé avec un succès considérable. Une littérature de bas étage a pénétré les presbytères et les convents. Un curé a changé ses convictions après lecture de l'Unité nationale, de monsieur Adrien Arcand ! Des religieuses ont lu ou entendu raconter d'étranges histoires sur des gens que jusque là, on croyait catholiques. On a parlé de la foi mise en danger, des ennemis qui rôdaient, de l'exemple des pays où une poignée de communistes avait réussi à prendre le pouvoir, etc. Vue de près, c'était de la pacotille pour épater des primitifs. Et pourtant, le truc a fonctionné à merveille !

Il y a certains cas où malheureusement le motif de vote semble avoir été moins spirituel. Il y a lieu de croire que les laïcs ne sont pas les seuls à être influencés par des dons en argent ou en nature. Les dons aux associations paroissiales savent toucher la corde sensible de certaines âmes ecclésiastiques. Devant quelques faits, on est enclin à méditer la remarque du chanoine Tellier de Poncheville sur les "causes cléricales de l'anticléricalisme."

Quelques enquêteurs préparent actuellement un rapport sur le décompte du scrutin dans les endroits où un nombre considérable de religieuses ont voté. Les premiers résultats obtenus sont révélateurs. Le problème est sérieux vu que dans plusieurs communautés les seuls renseignements que l'on possédait sur les candidats venaient soit du presbytère, soit d'un "ami attentif", soit des sources d'information "anticommuniste". Plusieurs cas indiquent des votes globaux "pour la cause du bien". Le respect du mécanisme électoral exige qu'une solution soit cherchée à ce problème.

Quelques prêtres se sont lancés directement dans la mêlée. Dans une paroisse de banlieue de Québec un curé a poussé la bienveillance non seulement jusqu'à parler en chaire en faveur de son candidat mais est même allé, paraît-il, jusqu'à solliciter des votes à domicile. Autre cas : dans le même comté, un curé a conseillé de voter pour le candidat dont le parti serait au pouvoir: "Sans cela on n'a rien", dit-il. Un autre: "Votez pour qui vous voudrez, mais quand on a un bon gouvernement, on le garde". Un dernier cas: "Avant d'aller voter, n'oubliez pas de regarder notre école neuve".

Quelques prêtres se sont lancés directement dans la mêlée. Dans une paroisse de banlieue de Québec un curé a poussé la bienveillance non seulement jusqu'à parler en chaire en faveur de son candidat mais est même allé, paraît-il, jusqu'à solliciter des votes à domicile. Autre cas : dans le même comté, un curé a conseillé de voter pour le candidat dont le parti serait au pouvoir: "Sans cela on n'a rien", dit-il. Un autre: "Votez pour qui vous voudrez, mais quand on a un bon gouvernement, on le garde". Un dernier cas: "Avant d'aller voter, n'oubliez pas de regarder notre école neuve".

Comme moralistes sociaux, nous croyons, en terminant, devoir avouer notre négligence. Retenus par certains problèmes de relations du travail, nous n'avons pas suffisamment aidé nos confrères à élaborer une morale politique qui tienne compte de notre droit constitutionnel et des pratiques courantes en notre milieu. La tâche n'est pas facile, car il faudra affronter beaucoup d'intérêts, d'idées toutes faites et de préjugés dans toutes les coteries politiques. Saint-Jean-Baptiste et beaucoup d'autres martyrs ont appris à leurs dépens qu'il est dangereux de faire de la morale politique. On les admire plus facilement qu'on les imite. Pour notre part, nous n'avons pas l'intention de nous dérober à cette tâche.

## Un instrument de déchristianisation

La conclusion nous semble manifeste: une période électorale comme celle que nous venons de traverser s'avère un instrument de démolition et de déchristianisation. Ce qui fait un pays chrétien, ce n'est pas avant tout le



SAINT-JEAN

# "Faites-moi confiance, les boys" demande Maurice Boisclair, mais il congédie impunément ses employés

## UN TRIBUNAL RECONNAIT...

(Suite de la page 3)

une augmentation substantielle.

Après avoir rappelé que les gains réels des travailleurs de la Duplan s'élevaient à \$41.49 par semaine, en ajoutant le surtemps, et cela pour une semaine de 44 heures, M. Roy a démontré que ces gains sont de beaucoup inférieurs au strict minimum et que même si l'augmentation demandée était accordée, ce strict minimum qui se fixe présentement à \$52.75 par semaine ne serait même pas atteint.

Les arbitres, dit M. Roy, ont loué notre argumentation mais ils l'ont rejetée quand même.

La preuve syndicale est allée plus loin. Elle a démontré que la productivité des travailleurs de Duplan a augmenté considérablement: la compagnie qui possède 5.6 p. 100 des métiers fait 7.9 p. 100 de toute la production, et produit donc 40 p. 100 au-dessus de la moyenne.

La preuve syndicale, basée sur les chiffres fournis par la compagnie a aussi démontré que la productivité en pourcentage par rapport à 1952, a été de 29 p. 100 en 1953, de 17 p. 100 en 1954 et de 31 p. 100 en 1955.

En 1956, la compagnie opère 357 métiers au lieu de 670 en 1950 et produit 16 p. 100 de plus bien que le nombre des employés ait diminué de 1,100 en 1950 à 450 en 1956 et que les salaires payés, selon les taux de la convention, n'aient augmenté que de quelque 24 cents l'heure.

Or, dit M. Roy, dans le mémoire qu'il a présenté devant l'arbitrage, "d'après les propres évaluations de la compagnie, les demandes syndicales dans leur ensemble, salaires, rajustements,

congés payés, vacances, se chiffraient par \$177,886.

Il faut donc conclure, dit-il, que l'augmentation de la productivité à elle seule suffit à payer, et beaucoup plus, toutes les demandes syndicales."

### Appui de la Fédération Nationale du Textile

M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile a promis l'appui de la Fédération aux grévistes de Montmagny. Après avoir rappelé, comme nous le soulignons dans une autre colonne, les déficiences de notre système d'arbitrage, M. Gosselin a ajouté que la grève est une manifestation de la liberté.

Si d'autres travailleurs dans Montmagny endurent des conditions de travail dérisoires (la moyenne des salaires dans la ville et la région est de \$1,300 par année) parce qu'ils ne sont pas organisés, et qu'ils ne peuvent se libérer de leur servitude, vous, avec l'aide de vos organisations syndicales, vous pouvez donner un exemple de votre liberté.

M. Gosselin a rappelé que la Dominion Textile, la plus grosse entreprise de textile au Canada, avait dû plier devant la détermination des travailleurs. Tenez ferme et avec notre appui, l'appui de tous les syndiqués de la CTCC, vous gagnerez cette bataille.

MM. René Harmégnies, directeur de la grève, Léopold Côté, agent d'affaires du syndicat, Paul Simoneau, assistant directeur de la grève, ont aussi adressé la parole. M. Gustave Pelletier, président du syndicat, a présenté les orateurs.

Depuis 28 ans, date de la fondation de la compagnie, Chatelaine Hosiery, les travailleurs ont toujours prêté l'oreille aux appels paternels de la direction, particulièrement de son président actuel, M. Maurice Boisclair, mais cela ne marche plus aujourd'hui.

"Faites-moi confiance les boys!" Telle était la formule consacrée employée par Maurice Boisclair lorsqu'il s'adressait à ses employés.

Et ces derniers donnaient tête baissée dans le piège: ils ont accepté de travailler des heures plus longues; ils ont accepté des diminutions de salaire; ils ont accepté de prêter de l'argent à l'entreprise; ils ont accepté l'exportation de machines à tricoter dans d'autres villes où les travailleurs ne sont pas syndiqués; ils ont accepté de perdre leur troisième semaine de vacances; ils ont accepté de perdre leur boni de Noël et certains autres privilèges pourvu que le patron maintienne en opération au moins 14 machines à tricoter.

### Un dur réveil

Il y a quelques semaines, les travailleurs partaient pour leurs vacances annuelles. Pendant ce temps, la direction en profitait pour envoyer un avis de mise à pied à une dizaine d'employés dont les uns comptaient plus de 20 années de service sous le prétexte que la compagnie fermait un département et déménageait deux autres machines.

C'en était assez. Ces travailleurs, après avoir acheté, il y a cinq ans pour \$55,000 de la compagnie, et n'avoir touché de dividendes que lors de la première année, se voient aujourd'hui mis à pied par un patron qui avait toujours à la bouche des paroles de justice et de collaboration. Comme il y a loin du cœur aux lèvres!

L'argent investi par les syndiqués a permis à la compagnie d'ouvrir des succursales à Princeville et à Labelle où la compagnie a embauché des travailleurs à taux réduits parce que le syndicalisme est absent des filiales de Chatelaine Hosiery.

A Princeville, selon une déclaration faite par les officiers du syndicat, l'employeur enfreint constamment la Loi des Relations Ouvrières en trafiquant avec un syndicat de boutique les conditions de travail ridicules des employés. L'employeur y a exercé une intimidation illégale pendant un certain temps pour réussir à signer avec ce syndicat de boutique une convention collective de trois années obtenue illégalement parce qu'elle viole le règlement No 1 de la Commission des Relations Ouvrières.

Les ouvriers de Chatelaine Hosiery accusent aussi la compagnie d'avoir violé la Loi des Re-

lations Ouvrières en changeant les conditions de travail et de salaire au moment où les deux parties discutaient le renouvellement de la convention collective de travail.

Il est à remarquer que les travailleurs ont consenti tous ces sacrifices pourvu que la compagnie conserve au moins 14 machines en opération à St-Jean. Maurice Boisclair viole ses promesses, renie ses engagements et enfreint la Loi des Relations Ouvrières. C'est pour toutes ces raisons que ses employés sont actuellement en grève aujourd'hui et que la population de St-Jean leur est sympathique.

Même le Conseil de ville a-t-il refusé la semaine dernière à Chatelaine Hosiery la protection de la police en vue de sortir deux ou trois machines de l'usine sous le prétexte que cet événement créait un danger de troubles.

A date, les officiers du syndicat et M. Jean Marchand ont rencontré l'Hon. Ministre Paul Beaulieu, député de St-Jean, et l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, auxquels ils ont exposé la situation.

Ces derniers étudient actuellement le problème et devraient prendre des mesures rigoureuses contre ce violateur de la loi.

## MENACE DE GREVE...

(Suite de la page 1)

ployés féminins serait porté à \$1.01 dans le moulin et à 0.98 cents dans l'autre département.

Les travailleurs ont accepté cette offre patronale en échange de leur demande d'intégration du plan d'assurance-maladie et du plan de pension dans la convention collective. Les travailleurs ont aussi laissé tomber leur demande d'amélioration de la clause des vacances en vue d'un règlement.

Les travailleurs ont aussi accepté l'offre de la compagnie pour le paiement de 0.05 et de 0.08 cents aux équipes de nuit et pour une fête chômée et payée de plus.

L'octroi d'une somme équivalente à 3½ p. 100 des gains réalisés par les travailleurs entre le 1er mai 1955 et le 30 avril 1956, a aussi été accepté par le syndicat.

Par contre, le syndicat a aussi

rejeté une offre de la compagnie relativement au partage d'une somme de \$35,000 entre quelque 170 employés qui travaillent actuellement sur un plan boni.

Pour la première année de la convention, cette somme équivaut à peu près au boni des travailleurs mais par la suite, ces travailleurs seraient dans une situation inférieure aux autres, même avec l'augmentation projetée.

Une rencontre est prévue pour la journée de lundi entre les représentants patronaux et syndicaux et des assemblées générales des membres sont prévues pour mardi soir à 7 h. 30 p.m. et pour 12 h. p.m. mardi pour les travailleurs de l'équipe de nuit.

Au cours de ces assemblées, le syndicat décidera vraisemblablement à quel moment la déclaration de grève sera effective en cas de mésentente entre les négociateurs.

## ASSURANCE GROUPE

Plus vite  
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

### NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

### AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron  
Québec

333 est, rue Craig  
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie  
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$.... pour le nombre de cours....

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER



# Priests Make Slashing Attack On Election Corruption In Quebec

That the province of Quebec has had in recent years some of the most blatantly corrupt elections in Canadian history has been a matter of hearsay. Charges of illegal practices have been brushed off by public and politicians alike when made by small opposition parties or by the liberal press.

Now a pamphlet has been published by two priests associated with the growing reform group of the Quebec Roman Catholic Church which documents the outcries of corrupt practices heard in the June 20th election.

The two theologians, Rev. Gerard Dion, industrial relations expert, and Rev. Louis O'Neill, chaplain of Catholic Action, both of Laval University, have made corrupt elections a vital public issue.

The document called "ad Usum Sacerdotum" (roughly for the use of the clergy) should be read by all Canadians. It applies particularly to one province, but if the politicians of other provinces are to cast the first stone, none will be cast. The road scandals in Ontario, for example, are of too recent memory to cause the English-speaking or non-Catholic public to be complacent.

Text of the document translated from French follows:

The province of Quebec has just chosen those who, for the next four years, will hold public authority. Even if, as priests and citizens, we have not the right to remain indifferent to this choice, we believe that differing opinions can legitimately be held and this is not the place to discuss that question. For that matter, it is not up to priests to engage in party politics.

However, in view of certain methods employed in the recent election campaign and their possible consequences, we have the very grave duty of halting for a few moments to analyze the situation.

The unfurling of silliness and immorality which has just been witnessed in Quebec can leave no intelligent Catholic unmoved. Never, perhaps, has the religious crisis which exists here at home been so clearly evident.

Never however, have we been given a clearer evidence of the work of Christianization which is going on among the masses of the people.

## CHRISTIAN MORALITY RESPECTS VIRTUES

Right-thinking people will undoubtedly be amazed by such assertions. Those to whom morality is limited practically to the problems of shorts, sun-dresses or the padlock law, will find our ideas very daring. But a Christian morality which respects the order of virtues, calls for charity, truth and justice as fundamental to social life, and which still can be scandalized in the presence of lies, perversion of consciences, and systematic corruption of the right, cannot be unmoved in the face of facts which have become quite evident.

These notes are merely an outline. To deal adequately with the deep significance of the latest vote would require as large a volume as the study which appeared recently relative to the asbestos strike. We hope that it will be done by some moralists and sociologists.

A Christian country in which lying has been systematized, is a country in which the religious sense will inevitably be attacked, for Christian faith is essentially a cult of truth. Modern methods of diffusing ideas permit the building up of huge collective lies and the repetition without limit, through newspapers, radio and television of misleading slogans, to such an extent that the man in the street can no longer hold back and willingly agrees, "that it becomes true."

## TECHNIQUE WAS PERFECTED BY HITLER

This technique, perfected by Hitler, was taken up by the Communists. It is now part of our electoral method. The lie serves to cultivate complexes, the fear of the people's soul, to deform the opponent's ideas, to destroy the reputations of persons. Well presented it serves to have Christian people accept attitudes which are quite anti-Christian.

For example, people will be made to believe that to preach social security is to slide towards Marxism, that to promote health insurance is to sabotage our religious communities, that to give food to hungry men in under-developed countries will impoverish us and encourage Communism, etc. One university in Quebec became quite well known for the last mentioned argument.

## METHOD REVEALS GRAVE DANGER

The more people lack culture and critical judgment, the more

effective is this method. It becomes a rapid means of developing stupor in the masses. It reveals a grave danger when Catholics admit the procedure as legitimate. We have seen newspapers which are officially Catholic publish grossly lying and clearly immoral advertisements. We have met priests who considered such propaganda "clever" and did not object to it too much, as long "as it favored the good."

The use of myths constitutes an integral part of the method of mass injection of slogans. The myth is the apparent or idealized value proposed in place of the real value. It is an abstraction dressed in the appearance of the real and concrete things. Less often is it a pure construction of the mind than a systematic corruption of a well known reality. Western capitalism, as it is presented to the Soviet people, in particular, is a myth. The Jewish problem was a favorite myth of Hitler's. The totalitarian leaders need myths to retain power and to make the masses forget both their true national interests and the state of servitude which the dictators wish to maintain.

## CULTIVATION OF MYTHS DESTROYS TRUTH

Cultivation of myths is immoral because it destroys truth. It degrades the intelligence, enslaves man, canalizes the blind energy of mobs and renders them dangerously tractable in the hands of agitating demagogues. It destroys democratic organization at its base. The entire address of Pius XII on democracy (Christmas 1944) could be read here.

Communism, as presented to the Quebec masses, is a myth. Communist reality is not that which is covered by the picture of it in the minds of people. We have seen the anti-Communism theme utilized, and in about the same terms, by reputable members of religious orders, recognized Fascists, pitiable comedians and authentic blackguards.

## PANACEA FOR ALL SPIRITUAL LEVELS

The same literature which forms the civic conscience of those who like the Nouvelles et Potins or which stirs the young disciples of Adrien Arcand has penetrated into the parishes and guided more religious consciences than we dare imagine. As we can see, the "anti-Communist truth" is a marvellous panacea which is adaptable to all spiritual levels.

It is time, also to entrust to sociologists the making of an

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIER MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### UNE EPIDEMIE MYSTERIEUSE

Mercredi et jeudi derniers plus de 200 employés de la Canadian Vickers sont tombés malades et ont dû laisser l'ouvrage pour retourner chez eux.

L'eau contaminée en aurait été la cause.

Les quotidiens de Montréal ont exploité cette histoire et se sont rendus auprès d'un fonctionnaire de la Compagnie qui a déclaré ce qui suit:

"Que nos employés travaillent en dehors ou en dedans, des possibilités de boire réglementaires sont toujours à leur disposition."

Ceci était une réponse aux rumeurs qui circulaient que l'épidémie aurait commencée lorsque des employés qui avaient soif auraient bu à même des tuyaux et des réservoirs galvanisés qui devaient être contaminés.

Ce fonctionnaire a aussi démenti la rumeur d'une "épidémie grave" comme n'étant "qu'une fausse alarme".

Les médecins du Service de Santé de la Ville de Montréal se sont rendus sur les lieux et

analysis of the concept of autonomy, as considered in the minds of French-Canadians. It is a strong possibility that we have here a typical case of a value which henceforth has passed to the rank of myth.

### VOTING CORRUPTION NORMAL ELEMENT

Systematic lying and use of the myth are already fraudulent manoeuvres. Such proceedings as vote buying, corruption of the electoral law, threats of reprisals against those who do not support the "right party," false oaths, substitution of persons, the corruption of election officers, also seem to be becoming normal elements in our social life at election time. Some urban sections saw example of violence which would make the most fervent anarchists jealous.

Those who now employ or tolerate these proceedings can lay no claim to their invention. We must admit that our Catholic province has for a considerable length of time known what is meant by electoral frauds. But their use is more and more generous at each election. No party has the monopoly. Who will measure the after-effects of a social state where such an immorality is commonly admitted?

Here again, that which should cause us the greatest anxiety, is the fact that so few people seem to be scandalized by it all. Similar methods, utilized in Communist countries, arouse the indignation of our good people and raise the zeal of our Catholic journalists. In the province of Quebec, they quickly receive popular absolution. People even boast and laugh about it as though they were innocent pranks.

ont défendu de boire de l'eau dans la partie est de l'usine jusqu'à ce qu'ils aient examiné des échantillons qu'ils ont apportés aux laboratoires du Service de Santé.

### MEMO AUX MEMBRES

Comme c'est la coutume pendant la période de temps chaud, il n'y aura pas d'assemblée générale ce mois-ci.

La prochaine assemblée aura lieu dans la salle du syndicat à l'heure habituelle (5.00 p.m.), le lundi 17 septembre, et sera tenue en français et en anglais.

Nous espérons une assistance record pour cette assemblée.

Soyez présents

### NOMBREUX ACCIDENTS

Quatre ambulances ont été appelées cette semaine, ce qui constitue un nouveau record d'accidents que les travailleurs ont eu à souffrir dans les sept derniers jours.

Les employés feraient bien de signaler immédiatement tous les risques de danger qu'ils pourraient remarquer sur le chantier ou dans les ateliers.

Faites votre déclaration directement au Service de Sécurité et si l'on retarde à y donner suite, n'hésitez pas à suivre cette affaire de près.

Cela peut vous éviter, à vous et à vos compagnons de travail, de graves blessures.

### UN NAVIRE CELEBRE EN CALE

Un cargo danois, le Laura Maersk, qui est arrivé à Montréal la semaine dernière, est entré en cale sèche à la Vickers pour faire réparer sa coque.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent  
Montréal • Tél.: VE, 5701

Abonnement un an, \$1.50  
le numéro. 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa

89 IMPRIMERIES ALLES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa



(Continued next week)



## SHAWINIGAN FALLS

# Chemical Workers' Strike Averted By Signing Of New Labor Agreement

By a secret vote held which resulted in 99.9 per cent of the 1,100 members voting in favor of accepting the Shawinigan Chemical Company's offer, a threatened strike by the Chemical Workers Union CCCL scheduled to take place at Shawinigan was averted at the last minute.

This declaration was made by Maurice Vassart, technical councillor to the CCCL National Federation of Chemical Workers who also announced that both parties during negotiations had agreed upon several different points which were previously in dispute.

Some of the points agreed upon were the 40-hour work week, the date and duration of the collective labor agreement, a plan covering sickness and hospitalization and an indemnity clause in case of sickness.

The question of paid vacations was partially settled, only a minor point remaining.

The major issue which awaits settlement is the one covering salaries. The company's new propositions in regard to salaries were presented for membership approval by the union but were unanimously turned down by the members.

The union's negotiating committee was empowered with full authority to act if a decision was reached to close down the plant if the results warranted such action.

The employees are fully justified in their decision and there are numerous reasons which back up their attitude.

The first and foremost reason is the economic and financial situation of the company.

In 1955 the company's sales amounted to \$21,800,000 or a \$2,000,000 increase over 1954. With the exception of 1951 this figure was the highest sales record in the company's history.

Last year's net profits of Shawinigan Chemicals jumped to \$2,200,000. Company net values as of December 31, 1955, rose to \$4,200,000 an increase of three million dollars over the pre-

ceding year.

There are few companies in Canada who could make an impressive record such as this one.

The chemical industry in general and the Shawinigan Chemicals in particular are in the midst of considerable expansion and progress.

In the first six months of this year chemical companies' records of sales were outstanding and have never been equalled in the past. According to the Financial Post, a leading company-owned organ, several chemical companies which had predicted a 10 per cent boost in sales during 1956 now admit that this prediction had been very conservative.

The offers of Shawinigan Chemicals which halted the strike were:

1 — An immediate increase of six per cent with retroactivity from February 8 1956.

2 — A cost of living bonus of one cent an hour from August 1, 1956 to be included in the salary hike.

3 — A cost of living bonus of two cents an hour from August 1, 1956.

4 — A five per cent increase to go into effect upon finalization and signing of the contract.

5 — An increase of 5 per cent from April 1, 1957 plus the inclusion of the cost of living bonus which would give a basic hourly wage rate of \$1.79 plus the cost of living bonus.

## Sherbrooke Hosiery Workers On Strike

Some 70 employees of the Sheer Silk Hosiery Company of Sherbrooke, have declared a work stoppage and picket lines have been organized.

The strike was called following the company's refusal to meet with union representatives to discuss new salary rates which were imposed upon the employees by the company.

Mr. Evangeliste Moreau, business agent of the CCCL Central Council of Sherbrooke, has informed Le Travail that the Sheer Silk Company strike is perfectly legal, contrary to company claims.

After the arbitration decision handed down in 1953 the company refused to sign a collective labor agreement but the union did not at the time call a strike nor made any other move to reopen verbal understanding.

"We believe, declared Mr. Moreau, "that we have delayed long enough to call for strike action as we were legally within our rights to resort to a strike 14 days after the publication of the arbitration decision".

"And in resorting to strike action now we are still within the law's scope."

"On the other hand it is the company who violated the laws of the Quebec Labor Relations Board by refusing to meet with union spokesmen after the decision was announced".

"Thus the company without due notification to the union reduced the rates for several operations and then refused to meet with the union".

## Strike Carried On At Montmagny

Over 450 union employees of Duplan Textiles Company of Montmagny, Que. are still on strike.

The strike which was called two weeks ago was in protest to the starvation wages which they were obliged to work for.

The union demanded an increase of 15 cents an hour for these workers who had been working for 85 cents an hour.

No meetings with the company have taken place since the declaration of the work stoppage and the workers are holding out until they are assured of receiving a decent living wage.

The St. John striking workers also charge the management of Chatelaine Hosiery Company of exploiting the non-union workers in these areas by paying inferior salaries to the detriment of employees of the St. Johns plant.

The situation came to a head when the vacation period ended and the company laid off five employees with lengthy seniority ratings and announced the closing down of two machines.

In the meantime the union has promised to give the true story to the public and at the same time answer accusations and insinuations which the company has published in the local St. Johns newspaper.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### MYSTERIOUS EPIDEMIC

Last Wednesday and Thursday over 200 employees of Canadian Vickers were stricken violently ill and had to leave their jobs to get home fast.

Contaminated drinking water was given as the cause.

The Montreal daily newspapers played up the story and when they contacted a company official he made the following statement:

"Wherever our employees are working, either in or out of doors, there are always regulation drinking facilities provided".

This was in answer to the rumors that were circulating that the outbreak occurred when workers feeling thirsty drank from hosepipes and galvanized containers that may have been infected.

He also dismissed the talk of "serious outbreak" as "so much false alarming".

City of Montreal Health Department doctors later visited the plant and forbade anyone to drink water in the east end of the plant until they had checked samples which they took back to the Health Department labs.

### MEMO TO MEMBERS

As is the custom during the torrid Summer weather no general membership meeting will be held this month.

The next monthly meeting will be held in our union hall at the usual time (5.00 p.m.) on Monday September 17 and will be bilingual.

This meeting should witness a record crowd. PLAN TO ATTEND.

### RASH OF ACCIDENT

Four ambulance calls in one week constitutes a new record for misfortunes which workers suffered in the past seven days.

Employees would be well advised to report immediately any

safety hazard they may observe throughout the yard and shops.

Make your report directly to the safety department and if action on your report is delayed, follow it up.

It may be the means of saving yourself or some fellow worker from painful injuries.

### FAMOUS SHIP IN DOCK

A Danish freighter, the Laura Maersk, which arrived in Montreal last week was in Vickers drydock having her hull scraped.

She was among the ships which rallied at the collision scene involving the Andrea Doria and Stockholm two weeks ago.

Captain T. S. Madsen ordered boats lowered and his ship took a number of survivors from the sunken liner to New York.

### GANGWAY SHORTAGE

Workers who are working on docked ships are complaining about the lack of exit facilities. Only one gangway allows all the ships workers an exit when they are going to lunch with the result that it takes five to seven minutes to get off the ship. Apart from the inconvenience what about a hurried exit in case of an emergency?

We are calling this matter to the attention of those concerned with safety regulations.

### EMPLOYEE'S "BEEF"

Employees, both staff and hourly rated kicked plenty last week when all the canteens and cafeterias were closed tight during the week long vacation period. Workers during this hot spell were unable to get a soft drink or a cup of tea.

Could arrangements have not been made to keep at least one of these places open during the holiday week?

Eating a dry lunch in a 30-minute lunch period is not very relishing.

## Strike Declared At Chatelaine Hosiery

Some 120 employees of the Chatelaine Hosiery Company of St. Johns, Que. are on strike since July 16.

The strike was called in protest against the action of the employers who attempted to change working conditions and salaries while the dispute was in conciliation for the renewal of a collective labor agreement.

For two years the employees accepted salary cuts on condition that the company would maintain its present personnel and keep its machines in operation.

But recently Chatelaine Hosiery Company have moved machines to Princeville and have opened a new plant at Labelle.



## Mr. Picard Praised For His Work At Geneva

In a personal letter addressed to the editor of Le Travail, Mr. Theodore Grinevald of the workers service relations division of the International Labor Office has this to say in regard to M. Gerard Picard, president general of the CCCL:

"The excellent work of your president, Mr. Gerard Picard, acting as secretary of a labor group for the protection of populations in independent countries has been outstanding".

"He has well merited the short vacation which he is now taking".